

OLIVIER

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Le manque d'eau provoque le flétrissement des olives dans la plupart des vergers en sec. Dans les cas extrêmes, les olives se dessèchent et chutent. Les oliviers en garrigue, dans des sols maigres et peu profonds souffrent et leur production est très compromise. Sur ces arbres, aucune maladie ni aucun ravageur ne sont observés.

Evaluation du risque

- La mouche ne pond quasiment pas d'œufs dans les olives fripées. De nombreuses observations montrent que les asticots qui se retrouvent dans la chair d'olives fripées meurent.

En conséquence et pour tous les secteurs, le seuil de risque n'est pas atteint dans les vergers où les olives sont fripées.

- Les pontes qui auraient lieu ces jours-ci n'entraîneront pas de défaut préjudiciable à la qualité de l'huile avant le 10-15 novembre. En cette saison, il y a un peu plus d'un mois entre la ponte et la manifestation des dégâts dans la qualité de l'huile. Vous pouvez donc éviter les traitements en prévoyant de récolter dans ce délai. Nous vous invitons à contacter votre moulinier avant de débiter la récolte.

Dans la zone littorale et jusqu'aux environs de 150 m d'altitude, le 3^e vol se termine. Les niveaux de captures, variables, restent globalement élevés, car les mouches capturées sont issues des deux générations précédentes toujours présentes. Dans ces secteurs, et surtout dans la zone littorale, le seuil de risque est dépassé.

Au-dessus d'environ 150 mètres d'altitude, le troisième vol se poursuit dans la semaine et les captures sont globalement en augmentation avec dans certains terroirs, une forte intensité. Le niveau de risque est dépassé si vous observez plus de 10 % d'olives avec des trous de sortie de la mouche adulte et/ou plus d'une mouche par piège et par jour.

Pour en savoir plus sur votre secteur, nous vous invitons à consulter le réseau de piégeage des mouches en temps réel (<http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>). Les observations de suivi des dégâts de la mouche, orchestrées à la demande de l'AFIDOL par le Centre Technique de l'Olivier, sont consultables en cliquant ici :

<http://afidol.org/tracoliv/Degatmouches/choixAnneeCarteObs>



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie -BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation

AFIDOL, Chambres d'agriculture de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, SERFEL, Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie

Crédit photos

Groupe Chambre

Techniques alternatives, biocontrôle

Lorsque le seuil de risque est dépassé, il est possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime. Plusieurs produits sont disponibles contre la mouche de l'olive : le silicate d'aluminium (argile), le spinosad et les pièges à insectes (deltaméthrine) vendus dans le commerce. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-289/telechargement>

Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges alimentaires selon les informations que vous trouverez ici : <http://afidol.org/piegemouche>

Œil de paon (*Fusicladium oleagineum*)

Les vergers fortement attaqués dans les mois précédents sont défoliés. Cependant, les feuilles accrochées sur les rameaux restent porteuses des conidies du champignon qui pourront germer après les pluies.

Dalmaticose (*Camarosporium dalmaticum*)

La maladie, présente depuis quelques années dans le Var et les Alpes Maritimes, est également observée dans le Pays d'Aix, les Alpilles et les Alpes de Haute-Provence. Depuis cette année, elle est de plus en plus observée dans le Gard et a fait son apparition dans l'est et le centre de l'Hérault. Son évolution est fortement liée aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive et aux piqûres nutritionnelles des insectes suceurs (cicadelles, punaises,...).

CHATAIGNIER

Récoltes en cours

La récolte des **variétés précoces** est terminée.

La qualité sanitaire est médiocre et le calibre est faible sur les parcelles non irriguées et à sol peu profond :

Parcelle de référence	Carpocapse	Pourriture	Pourriture	saines
Bouche de Bétizac	55%	20%	11%	27%
Marigoule	39%	31%		34%

Remarque : total > 100% car certaines châtaignes peuvent être à la fois pourries et véreuses. Taux d'attaque observés sur un échantillon contenant toutes les châtaignes tombées au sol y compris des châtaignes déformées ou véreuses de façon flagrante, que le producteur éliminera d'emblée de son lot commercial.

La récolte des **variétés de saison** comme Marron d'Olargues, Pellegrine est déjà bien entamée.

Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

Le vol est terminé. Les pièges à phéromones et alimentaires n'ont rien capturé cette dernière semaine. Le risque d'attaque est terminé.

Variété de saison

Pellegrine

La récolte est en cours. Sur la parcelle de référence de Branoux les Taillades (30), les attaques dans les fruits ont démarré la semaine précédant le 11 septembre (1%), atteignent 9% le 18 septembre, 19,4% le 25 septembre et 23% le 2 octobre. Le calibre des fruits est inférieur à celui des dernières années. Les arbres souffrent de la sécheresse.

Marron d'Olargues

la récolte est en cours. Sur la parcelle de référence de St Vincent d'Olargues (34), les attaques de carpocapse dans les fruits ont débuté le 18 septembre (8%) et atteignent 13,5.% le 2 octobre. Le calibre des fruits est très petit à cause de la sécheresse (19,5 mm le 2 octobre).

Tordeuse du châtaignier (*Pammene fasciana*)



Le vol est terminé. Le risque d'attaque est terminé.

Ponctuellement, sur certaines parcelles déjà infestées les années précédentes, ce ravageur peut faire de gros dégâts. La larve, beige rosée, de la taille d'un carpocapse, très « remuante » et « vive », avec des « points » foncés sur les côtés, perce la bogue et creuse de gros trous les fruits. On peut la trouver à l'intérieur de la bogue, ou entre les fruits, ou à l'intérieur des fruits. La larve passe de fruit en fruit. Les dégâts peuvent concerner seulement le péricarpe (1^{re} peau) mais on observe aussi des dégâts sur le pourtour de « l'amande ». Des dégâts sont aussi observés sur des châtaignes plates.

Si vous observez cette chenille ou ce type de dégâts, prévenez votre service technique (J-M Thevier 06 74 45 02 05 ou A. Boutitie 06 08 33 92 27).

Les zones attaquées ont tendance à s'étendre :

Dans la parcelle de référence de Cognac (30, variété Marigoule) qui est attaquée depuis 3-4 ans par ce ravageur, 58% des bogues ont été visitées par la tordeuse le 25 septembre mais seulement 15% des « amandes ».

Sur la parcelle de référence de Lasalle (30, variété Marigoule), au 25 septembre, 33% des bogues sont atteintes et 7,5% des « amandes ». Par contre, dans les fruits tombés au sol, on ne retrouve pas autant de dégâts dus à la tordeuse (0,5%). Peut-être que les fruits atteints restent collés dans les bogues qui ne chutent pas ?

Sur la parcelle de référence de Branoux (30, variété Pellegrine), le 2 octobre, 12% des bogues étaient attaquées par la tordeuse et pour le moment seulement 2,5% des amandes.

Aucune attaque significative de tordeuse dans les 2 parcelles de référence des hauts cantons de l'Hérault : à Lamalou et St Vincent d'Olargues.

Pourriture noire de la châtaigne (*ciboria batschiana*)



Apothécie sur châtaigne de l'année précédente, atteinte par la pourriture noire

Autres pourritures

D'autres types de pourritures sont observés à la récolte, notamment des symptômes « blanc crayeux » ou bruns. On observe de tels symptômes après des étés chauds. Ces champignons (*Phomopsis endogena*, *Gnomoniopsis castanae*, etc...) présents sur toutes les parties de l'arbre peuvent contaminer le fruit dès la floraison. Malheureusement, le trempage dans l'eau froide pendant 6-9 jours ne bloque pas aussi efficacement ces symptômes que ceux de la pourriture noire.

Maladie de l'encre (*Phytophthora cinamomi*)

L'extension des foyers de mortalité occasionnée par ce champignon est importante les années sèches : le champignon se développe dans les systèmes racinaires les années humides et les dégâts occasionnés se voient les années sèches.

Si vous repérez des parcelles en train de sécher, avec des symptômes de dessèchement qui commencent par la cime, et des arbres qui ne rejettent pas au pied, contacter JM Thevier au 06 74 45 02 05 ou Anne Boutitie au 06 08 33 92 27.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.